



# **RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

**SUR LES COMPTES DE L'EXERCICE CLOS**

**LE 31 DECEMBRE 2010**

**VIDEO FUTUR ENTERTAINMENT GROUP**

*Société anonyme*

Au capital de 8.364.337,52 euros

Siège social : 27, rue d'Orléans 92200 Neuilly sur Seine  
444 133 300 RCS Paris

---

**RAPPORT DE GESTION  
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION  
A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 9 JUIN 2011  
SUR LES COMPTES DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2010**

---

Mesdames,  
Messieurs les actionnaires,

Nous vous avons réunis en Assemblée générale ordinaire (l'« Assemblée ») conformément aux dispositions de la loi et des statuts de notre Société à l'effet de vous rendre compte de la gestion au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2010 et de soumettre à votre approbation les comptes annuels de cet exercice ainsi que les divers rapports prévus par la réglementation. Le Commissaire aux Comptes vous donnera par ailleurs lecture de ses rapports.

**1 RESULTATS ET SITUATION FINANCIERE DE VIDEO FUTUR ENTERTAINMENT GROUP SA (LA « SOCIETE » OU « VIDEOFUTUR ») AU COURS DE L'EXERCICE ECOULE**

Les commentaires qui suivent sont établis sur la base des comptes annuels de la Société préparés en conformité avec les principes comptables édictés par le Plan comptable général français (voir note 1 de l'annexe aux comptes annuels 2010).

**1.1 Faits marquants de la période**

L'exercice écoulé a dans un premier temps été marqué par la finalisation le 18 janvier 2010 des opérations de recapitalisation de VideoFutur et par l'admission des titres de la Société sur le marché NYSE Alternext le 27 janvier 2010 dans le cadre de la mise en paiement par Netgem, actionnaire majoritaire, d'un dividende en nature exceptionnel représenté par les actions VideoFutur.

- ⇒ Préalablement à la distribution de ce dividende, Netgem a participé à un ensemble d'opérations sur le capital de VideoFutur comprenant une augmentation de capital de € 13,8 millions souscrite en espèces à hauteur de € 10,0 millions et par incorporation de créances pour € 3,8 millions, suivie d'une réduction de capital de € 12,1 millions par imputation des pertes des exercices antérieures puis d'un regroupement d'actions à raison de 22 actions anciennes pour 1 action nouvelle.
- ⇒ La réalisation de ces opérations a achevé le plan de reconstitution des capitaux propres de VideoFutur engagés au cours de l'exercice 2009 à travers un ensemble d'abandons de créances, et a doté la Société d'une trésorerie nette proche de € 10 millions destinée à relancer la marque VideoFutur dans l'espace grand public.
- ⇒ A l'issue de ces opérations, le capital social de la Société est composé de 38 011 987 actions regroupées, intégralement souscrites, entièrement libérées et toutes de même catégorie et de 170 038 actions non regroupées (0,02% du capital social). Au 31 décembre 2010, 38,3% des actions regroupées sont détenues par la société J2H, holding familial de M. Joseph Haddad, Directeur général de VideoFutur et sa famille. Les actions restantes sont principalement détenues sous la forme de titres au porteur (56,1%) et par Netgem (2,2%).
- ⇒ Les actions de la Société sont cotées depuis le 27 janvier 2010 sur le marché Alternext sous le symbole ALVOD (Cf Document d'information établi à l'occasion de leur admission sur Alternext, mis en ligne sur les sites d'Alternext ([www.alternext.fr](http://www.alternext.fr)) et de la Société ([www.videofutur.com](http://www.videofutur.com))).

Priorité a par ailleurs été donnée en 2010 à la relance des activités de distribution directe de contenus vidéo payants aux consommateurs (*business-to-consumer*) fédérées autour d'une marque unique, VideoFutur, et concentrant désormais l'essentiel des investissements. Dans ce cadre :

- ⇒ la Société a lancé en mai 2010 une nouvelle version du site [www.videofutur.com](http://www.videofutur.com), mettant en avant une offre unique d'accès à un catalogue de plus de 20 000 DVD/ BluRay et VOD disponible en magasin, en téléchargement ou livré par la Poste, et a introduit une nouvelle tarification plus agressive pour le DVD et DVD Blu Ray (forfait mensuel « DVD illimité à domicile » à 14,90€) dans le cadre d'une politique dynamique de relance de son activité de location de DVD par la Poste (« Video Futur à domicile »).
- ⇒ VideoFutur a également progressé en fin de semestre dans la constitution d'un réseau en propre de magasins, par acquisition de fonds de commerce de franchisés VideoFutur. Ces magasins, opérés en direct à travers la filiale VideoFutur Stores, constituée en juillet 2010 et détenue à 100% par la Société, ont vocation à devenir les vitrines commerciales et relais de service clients des nouvelles offres du Groupe.

S'agissant des offres de distribution de contenus vidéo dématérialisés, la Société a continué à élargir ses accords de distribution vers les plateformes IPTV (Accord conclu en juin 2010 avec Monaco Telecom visant à la distribution du service VOD de VideoFutur aux abonnés *triple play* de cet opérateur), avec un accent tout particulier sur la disponibilité de son service VOD dans des équipements d'électronique grand public disposant d'une connexion à Internet. Après la conclusion en avril 2010 d'un accord avec le groupe Philips visant au référencement du service VOD de la Société dans la nouvelle génération de téléviseurs connectés Philips, la Société a annoncé en septembre 2010 la conclusion de nouveaux accords de distribution avec le groupe Samsung Electronics Co. Ltd (« Samsung »), leader mondial dans le domaine des télécommunications, des supports numériques et des technologies de convergence numérique, visant à la distribution de son offre VOD sur le Galaxy Tab (smartpad), et avec Toshiba Systèmes France (« Toshiba »), acteur majeur dans la distribution d'équipements d'électronique grand public (informatique, TV/DVD, mobile, etc), en vue de la distribution de son offre VOD sur l'adaptateur internet TV HD de Toshiba qui raccorde à Internet tous types de téléviseurs (et notamment ceux qui n'ont pas la fonction connectée).

Enfin, et dans la continuité des actions engagées en 2009, la Société a veillé à l'adaptation progressive de ses coûts fixes à l'évolution de ses diverses activités, notamment les activités de distribution de DVD locatifs, de fourniture de prestations techniques à destination des magasins et automates, et de fourniture de services VOD en marque blanche (*business-to-business*).

Dans ce contexte, la Société enregistre sur l'exercice écoulé une perte nette de K€ 5 642 constituée d'une perte d'exploitation de K€ 5 768 pour un chiffre d'affaires de K€ 8 266 (-42% par rapport à 2009) et de bénéfices financiers et exceptionnels de K€ 126. Au 31 décembre 2010, la Société dispose d'une trésorerie nette de K€ 5 686, sans endettement, et de capitaux propres positifs à hauteur de K€ 5 856 comprenant un capital social de K€ 8 364.

## 1.2 Analyse des résultats

### 1.2.1 Informations financières sélectionnées

<i>Données du compte de résultat et du bilan, en milliers d'euros</i>	2010	2009	Var 2010/2009
<b>Chiffre d'affaires</b>	<b>8 266</b>	<b>14 356</b>	<b>(6 090)</b>
<b>Résultat exploitation</b>	<b>(5 768)</b>	<b>(7 072)</b>	<b>+1 304</b>
<b>Résultats financier et exceptionnel (1) (2)</b>	<b>+ 126</b>	<b>+10 206</b>	<b>(10 080)</b>
<b>Résultat net</b>	<b>(5 642)</b>	<b>+3 134</b>	<b>(8 776)</b>
<b>Trésorerie nette disponible (3)</b>	<b>5 686</b>	<b>(2 169)</b>	<b>+7 855</b>
<b>Total Bilan</b>	<b>11 220</b>	<b>8 430</b>	<b>2 790</b>

(1) Y compris impôt sur les sociétés

(2) Produits financiers et exceptionnels principalement constitués des abandons de créances à caractère commercial et financier consentis par Netgem au cours de l'exercice 2009, dans le cadre des opérations de reconstitution de la situation nette de la Société

(3) Position au 31 décembre 2009 intégrant, pour le calcul de la trésorerie nette disponible, les comptes courants d'actionnaires de Netgem

### 1.2.2 Analyse des résultats de la Société en France

Le chiffre d'affaires réalisé sur l'exercice écoulé s'établit à K€ 8 266 contre K€ 14 356 en 2009, en retrait de 42%. Ce résultat traduit essentiellement la baisse anticipée des activités *business-to-business* de la Société, exposées d'une part aux difficultés économiques rencontrées par les exploitants de magasins et automates vidéo et d'autre part à la baisse de l'activité VOD en marque blanche sur plateformes partenaires, notamment liée à l'arrêt du contrat historique conclu avec l'opérateur NeufCegetel (accord portant sur l'accès aux catalogues de droits V&D détenus par la Société), devenu caduc au 31 décembre 2009. Le chiffre d'affaires lié à ces activités s'établit ainsi sur la période à K€ 5 742, soit 69% des ventes de la Société (77% en 2009), à comparer à K€ 11 092 en 2009 (- 48%). Le chiffre d'affaires des activités *business-to-consumer*, regroupant principalement les ventes d'abonnement au service de location de DVD par la Poste, s'établit en 2010 à K€ 2 524 contre K€ 3 266 en 2009 (-23%). Ce résultat n'intègre cependant que de façon limitée l'incidence de l'introduction en mai 2010 de la nouvelle offre tarifaire « Video Futur à domicile » et à l'engagement à la fin du premier semestre 2010 d'une politique plus dynamique d'acquisition de nouveaux abonnés. Les effets de cette nouvelle politique, ainsi que l'acquisition de fonds de commerce en propre, devraient être sensibles dès 2011 et en plein effet en 2012.

Malgré la baisse de son chiffre d'affaires, la Société a réduit sur la période le montant de sa perte d'exploitation à K€ 5 768 (K€ 4 635 hors éléments non monétaires constitués des dotations et reprises liées aux amortissements et provisions) contre une perte de K€ 7 072 sur la même période en 2009. Ce résultat met principalement en évidence l'importance des actions de réduction de coûts engagées par la Société en 2009 et poursuivies en 2010 à travers un désengagement progressif des activités *business-to-business*. Dans ce cadre, la Société a veillé à maîtriser le niveau de ses engagements, notamment vis-à-vis des ayants-droits (redevances et minima garantis) avec lesquels la Société a consolidé ses relations par la renégociation des accords passés.

Sur l'exercice écoulé, les produits d'exploitation s'établissent ainsi à K€ 8 508 contre K€ 14 588 en 2009, en retrait de 42% sous l'effet de la baisse du chiffre d'affaires. Parallèlement, les charges d'exploitation ont enregistré sur la période une réduction de 34% soit K€ 7 384 pour atteindre K€ 14 276 contre K€ 21 660 en 2009. Les économies de charges constatées en 2010 proviennent essentiellement des postes suivants:

- Achats de marchandises, principalement constitués des redevances et minimum garantis dus aux éditeurs/ayants droits de catalogues d'œuvres DVD et VOD et des achats de DVD à droits locatifs, dont le montant s'établit sur l'exercice à K€ 3 710 contre K€ 8 154 en 2009, soit une baisse de 55% reflétant la réduction du niveau d'activité à destination des réseaux et plateformes VOD en marque blanche,

- Autres achats et charges externes dont le montant sur 2010 s'établit à K€ 4 180, en décroissance de 19% par rapport à 2009 (K€ 5 183), essentiellement liée aux gains réalisés en matière de sous-traitance notamment technique et logistique (activités de location postale et ventes de DVD vers les réseaux), de rémunérations d'intermédiaires et d'honoraires, dont le niveau élevé en 2009 était lié aux opérations de rachats d'actifs intervenus au quatrième trimestre 2008, et à une meilleure maîtrise des dépenses liés aux projets marketing,
- Charges de personnel qui ont atteint K€ 4 474 en 2010 contre K€ 5 713 sur la même période en 2009 (-22%), sous l'effet d'une réduction de l'effectif de la Société qui s'établit à 64 au 31 décembre 2010 contre 84 au 31 décembre 2009 (-24%),
- Dotations aux amortissements et provisions qui s'élèvent sur l'exercice écoulé à K€ 1 286 contre K€ 2 172 sur la même période en 2009 (-41%) du fait d'une meilleure maîtrise des risques liés à certains postes de l'actif circulant (stocks, créances).

Les autres postes de charges d'exploitation dont le montant s'établit à K€ 626 sur 2010 sont principalement constitués de charges d'impôts, taxes et versements assimilés.

Après prise en compte de bénéfices financiers et exceptionnels de K€ 126, la Société enregistre sur l'exercice 2010 une perte nette de K€ 5 642 contre un bénéfice net de K€ 3 134 en 2009 qui comprenait des produits financiers et exceptionnels de K€ 11 079 liés aux abandons de créances à caractère commercial et financier consentis par Netgem.

### 1.2.3 Analyse des résultats des filiales

#### *VF Stores SAS (« VF Stores »)*

Dans le cadre de sa stratégie de constitution et d'animation d'un parc de magasins vidéo clubs opérés en propre, la Société a constitué, en juillet 2010, la filiale VF Stores, société anonyme simplifiée contrôlée à 100 %.

Au 31 décembre 2010, le périmètre des fonds de commerce opérés par cette filiale est constitué de 21 magasins sous enseigne VideoFutur dont 10 acquis en direct par VF Stores au cours du second semestre 2010 et 11 exploités par d'autres filiales de la Société, contrôlées majoritairement.

VF Stores a enregistré sur l'exercice 2010 (premier exercice de 6 mois clos le 31 décembre 2010) un bénéfice d'exploitation de K€ 51 pour un chiffre d'affaires de K€ 392. Après prise en compte de pertes financières et exceptionnelles de K€ 68 constituées des frais liés aux acquisitions de fonds de commerce intervenues au second semestre 2010, VF Stores enregistre une perte nette de K€ 17.

En 2010, les besoins de financement de cette filiale ont essentiellement été liés aux acquisitions de fonds de commerce et ont été couverts par fonds propres (dotation en capital de K€ 100, intégralement souscrite par la Société) et d'avances en comptes courants d'actionnaires de la Société dont le montant en principal s'établit à K€ 789 au 31 décembre 2010. Ces avances ont été réalisées dans le cadre d'une convention d'avance en compte courant approuvée par le Conseil d'administration de la Société du 26 juillet 2010, et rémunérée au taux Euribor 12 mois + 1,5 point.

#### *Glowria Luxembourg SA*

L'activité de cette société, détenue à 100% par VideoFutur, et constituée le 4 mars 2008 à l'occasion de la conclusion d'un accord commercial et technique avec la société des postes et télécommunications luxembourgeois (« PT Lux »), est demeurée limitée en 2010. Cette filiale a ainsi enregistré sur 2010 une perte nette de K€ 14 pour un chiffre d'affaires de K€ 1. Les perspectives de cette filiale sont étroitement liées à l'évolution du contrat avec PT Lux, en cours de renégociation.

#### *Ensemble des participations françaises détenues dans des sociétés exploitant des vidéo-clubs*

Les principales variations enregistrées en 2010 sur le périmètre des participations et créances financières acquises par la Société en octobre 2008 dans le cadre de la liquidation du groupe CPFK résultent de la reprise du contrôle capitalistique (généralement associée à la reprise de la gérance) de certaines filiales détenues majoritairement par VideoFutur, de la cession de certaines participations dans le cadre de la conclusion d'accords avec certains co-actionnaires franchisés VideoFutur et de la liquidation de certaines participations, sans activité.

De façon générale, les fonds de commerce vidéo-clubs ont continué à faire face en 2010 à un contexte d'activité difficile, dont la conséquence a été la poursuite de défaillances (redressement ou liquidations judiciaires) frappant plus fortement les réseaux d'automates que de magasins. Dans ce contexte, la Société a concentré ses efforts sur la proposition et la promotion de nouvelles offres au réseau de franchisés (offre de location de films à volonté) en vue de la relance de leur activité, la reprise en main de la gestion de certains fonds de commerce contrôlés majoritairement et l'identification des fonds de commerce à potentiel.

Au 31 décembre 2010, la valeur nette des actifs financiers dans le réseau de franchisés VideoFutur s'établit à K€ 186 contre K€ 326 au 31 décembre 2009.

### 1.3 Situation financière

Au 31 décembre 2010, le total du bilan s'établit à K€ 11 220 contre K€ 8 430 au 31 décembre 2009.

Il comporte, à l'actif, des actifs immobilisés à hauteur de K€ 2 610 contre K€ 2 005 au 31 décembre 2009 et des actifs circulants et écarts de conversion d'actif dont la valeur s'établit à K€ 8 610 au 31 décembre 2010 contre K€ 6 425 au 31 décembre 2009. L'augmentation de l'actif immobilisé est essentiellement liée au poste « *Immobilisations financières* » dont la valeur nette au 31 décembre 2010 s'élève à K€ 1 296 contre K€ 468 au 31 décembre 2009, compte tenu des apports en capital et en compte courant réalisés par la Société dans le cadre de la constitution et du développement de VF Stores. Enfin, la croissance des actifs circulants est essentiellement liée au poste « *Valeurs mobilières de placement et disponibilités* » qui, compte tenu des apports en espèces intervenus en janvier 2010, s'établit au 31 décembre 2010 à K€ 5 686 contre K€ 1 527 au 31 décembre 2009.

Au passif, les capitaux propres de la Société sont positifs à hauteur de K€ 5 856 et comprennent un capital social de K€ 8 364. La variation de ce poste sur l'exercice écoulé résulte de l'opération d'augmentation de capital intervenue en janvier 2010 à hauteur de K€ 13 815 dont K€ 10 012 souscrits en espèces et K€ 3 803 par incorporation de créances, et de la prise en compte de la perte nette enregistrée sur l'exercice écoulé à hauteur de K€ 5 642.

Enfin, les passifs circulants (y compris provisions pour risques et charges) sont en très nette réduction à K€ 5 364 au 31 décembre 2010 contre K€ 10 747 au 31 décembre 2009. Les principales variations constatées sur l'exercice écoulé portent sur les postes suivants :

- Autres dettes, dont le solde au 31 décembre 2009 (K€ 3 899) était constitué à hauteur de K€ 3 696 des avances en compte courant d'actionnaires versées par Netgem, qui ont été incorporées en janvier 2010 au capital de VideoFutur dans le cadre de la souscription par Netgem à l'augmentation de capital. Ce poste présente un solde de K€ 161 au 31 décembre 2010,
- Dettes fournisseurs et comptes rattachés dont le montant au 31 décembre 2010 s'établit à K€ 3 526 contre K€ 4 455 au 31 décembre 2009, soit une forte réduction directement liée à celle des coûts de la Société,
- Dettes fiscales et sociales qui s'élèvent à K€ 1 122 au 31 décembre 2010 contre K€ 1 642 au 31 décembre 2009 et dont la baisse est corrélée aux évolutions de l'activité (baisse des dettes fiscales) et de l'effectif (baisse des dettes sociales),
- Enfin, le montant des provisions pour risques et charges est en nette réduction au 31 décembre 2010 à K€ 83 contre K€ 346 au 31 décembre 2009 suite à la clôture sur l'exercice d'un ensemble de procédures et de litiges.

### 1.4 Investissement

Les principaux projets d'investissements de la Société en 2010 ont porté sur la poursuite :

- de la consolidation de son réseau de magasins et d'automates, par l'acquisition de fonds de commerce,
- du développement de son canal de vente Internet ;
- de ses efforts marketing et commerciaux à destination de chacun de ses réseaux de distribution ;
- et des investissements dans son catalogue de contenus et de la plateforme de gestion associée (Content Management System).

En 2010, le montant des investissements incorporels (y compris acquisition en vue de l'enrichissement du catalogue de DVD exploité dans le cadre des activités de location de DVD par la Poste) et corporels s'est élevé à K€ 889. Ces investissements ont été intégralement financés sur les fonds propres de la Société.

### **1.5 Recherche et développement**

La Société a concentré en 2010 ses efforts de développement sur son portail [www.videofutur.fr](http://www.videofutur.fr) dont une nouvelle version a été mise en production au cours du premier semestre 2010 ainsi que sur le lancement de nouvelles plateformes de distribution de ses offres VOD suite à la conclusion d'accords de distribution avec Samsung (Tablettes PC), Philips (TV connectées) et Toshiba (Set top box).

Pour rappel, les dépenses de développement sont inscrites à l'actif du bilan dès lors que la Société peut notamment démontrer la faisabilité technique et commerciale du projet de développement ainsi que la disponibilité de ressources suffisantes pour achever le développement. Les autres dépenses de recherche et développement, qui sont principalement engagées en vue de la maintenance évolutive et de l'optimisation courante de la plateforme technique VOD et DVD, sont comptabilisées en charges lorsqu'elles sont encourues.

Au cours de l'exercice écoulé, aucun des projets de développement engagés par la Société n'a rempli les critères permettant l'inscription des dépenses liées à l'actif du bilan.

### **1.6 Conséquences sociales de l'activité**

Au 31 décembre 2010, l'effectif de la Société hors personnel mis à disposition s'établit à 64, en réduction de 24% par rapport au 31 décembre 2009.

La Société n'a pas établi d'accord collectif spécifique définissant le passage aux 35 heures et les modalités applicables à ce régime. La Société applique pour la population de cadres autonomes un usage en accord avec les dispositions légales en ce domaine.

Au cours de l'exercice 2010, la Société a veillé à contenir dans des limites raisonnables les niveaux et l'évolution des rémunérations de ses salariés. Elle a dû parfois consentir à des augmentations de salaires individuelles pour retenir ou récompenser certains de ses collaborateurs. Ces augmentations sont intervenues dans le cadre de discussions individuelles, au cas par cas, et non dans le cadre de négociations collectives.

La Société a également veillé à ce que son organisation respecte les règles en matière de conditions d'hygiène et de sécurité.

VideoFutur n'a pas mis en place de programme de formation spécifique. En présence de demandes ponctuelles de formation des salariés, la Société en examine le bien-fondé au cas par cas.

La Société ne compte pas parmi ses effectifs de travailleurs handicapés et n'a pas participé à des œuvres sociales significatives.

Dans un souci permanent de contrôle de ses coûts de fonctionnement, certaines fonctions hors cœur de métier pour VideoFutur (numérisation des contenus, encodage/ transcodage, etc.) ont pu être externalisées et comptabilisées en « autres achats et charges externes ».

En termes de politique salariale, la Société entend mettre en œuvre un juste milieu entre les rémunérations fixes et les parts variables. Cette politique devra tenir compte des contraintes imposées par l'application des conventions collectives applicables et des acquis des salariés concernés.

Afin d'inciter ses collaborateurs à donner en permanence le meilleur de leurs possibilités, les actionnaires de la Société ont approuvé en décembre 2009 la mise en place d'un programme d'attribution de bons de souscription de parts de créateurs d'entreprise (« BSCPE »). Une attribution de 1 900 000 BSPCE a ainsi été réalisée en 2010 par le Conseil d'administration de la Société dans le cadre de ce plan. Par ailleurs, il convient de noter que depuis le 17 juillet 2008, VideoFutur est adhérent au Plan d'Épargne Entreprise du Groupe Netgem. Cette adhésion a été résiliée le 27 janvier 2010 suite à l'introduction sur Alternext des actions de VideoFutur, et devrait être, le cas échéant, remplacé par la mise en place d'un Plan d'Épargne Entreprise permettant aux salariés de participer, avec l'aide de la Société, à la constitution d'un portefeuille collectif de valeurs mobilières en actions VideoFutur en bénéficiant des avantages fiscaux et sociaux attachés à cette forme d'épargne collective.

Au 31 décembre 2010, la Société n'a pas mis en place d'accord d'intéressement des salariés aux résultats de l'entreprise. Nous vous précisons enfin que la participation des salariés au capital de la Société, au sens de l'article L. 225-102 du Code de commerce, était égale à 0 au 31 décembre 2010.

### **1.7 Dépenses non déductibles fiscalement**

Au cours de l'exercice 2010, la Société n'a engagé aucune charge non déductible fiscalement telle que visée aux articles 223 quater et 223 quinquies du Code Général des Impôts.

## **2 EVOLUTION RECENTE ET PERSPECTIVES 2010**

### **2.1 Evolution récente et événement post-clôture**

A l'occasion de la communication aux marchés financiers de ses résultats annuels 2010 (Cf communiqué de presse du 31 mars 2011), la Société a indiqué qu'afin de soutenir sa stratégie de développement, elle sera amenée à proposer à ses actionnaires de participer à une opération de financement dont les modalités seront précisées lors de la prochaine Assemblée Générale. Il est ainsi précisé qu'en 2011, la couverture des besoins de financement liés à l'activité et aux investissements destinés à soutenir la stratégie de développement de la Société, sera assurée par la trésorerie nette disponible dont le montant s'établit à K€ 5 686 au 31 décembre 2010 et au moyen de l'opération de financement envisagée.

### **2.2 Perspectives 2011**

La priorité de la Société en 2011 portera sur le développement de son parc de clients abonnés à ses services de locations vidéos et de téléchargements. La stratégie de recrutement s'appuiera sur trois canaux essentiels:

- le rachat de magasins indépendants sous enseigne Videofutur, aux clients desquels seront proposées les nouvelles offres du Groupe,
- le recrutement online via le site videofutur.fr,
- le développement d'un réseau de partenaires distributeurs et constructeurs. Un investissement particulier est actuellement réalisé pour l'intégration des services de la Société dans les équipements connectés (TV, tablettes, Blu Ray...).

En soutien à cette stratégie commerciale, les services offerts feront l'objet d'innovations constantes, avec en particulier des forfaits uniques couplant consommation de DVD et Blu Ray à domicile et VOD en mobilité.

## **3 FILIALES ET PARTICIPATIONS**

### **3.1 Prises de participation et sociétés contrôlées**

#### Entrées ou changement dans le périmètre

La Société détient depuis le 28 juillet 2010 100% du capital de la société VF Stores, créée afin de développer et d'animer le réseau de magasins en propre du Groupe.

Par ailleurs, en novembre 2010, la Société a procédé au rachat d'une participation minoritaire afin de prendre le contrôle à 100% d'une filiale exploitant un fonds de commerce video clubs situé dans le Sud Ouest de la France. Au 31 décembre 2010, la Société contrôle ainsi majoritairement 7 filiales de réseau, dont 3 détenues à 100%, et exploitant une dizaine de magasins sous enseigne VideoFutur. Le solde des participations financières rachetées par la Société en octobre 2008, principalement minoritaires, concernent des sociétés sans actifs ou, en cas d'activité, présentant les caractéristiques d'être fortement déficitaires et disposant de fonds propres négatifs.

## Sorties du périmètre

Les sorties de périmètre intervenues sur l'exercice écoulé font suite à la radiation de sociétés détenues en participation minoritaire depuis leur rachat par la Société en octobre 2008.

### 3.2 Tableau des filiales et participations

Données en milliers d'euros, sauf mention expresse	Capital	Capitaux propres autres que le capital et avant affectation du résultat	Quote-part du capital détenue	Valeur comptable des titres détenus Brute Nette		Prêts et avances consentis par la Société et non encore remboursés	Montant des cautions et avals donnés par la Société	Chiffre d'affaires H.T. du dernier exercice écoulé	Résultats (Bénéfice net ou perte du dernier exercice clos)	Dividendes encaissés par la Société au cours de l'exercice	Commentaires Date des comptes
<b>A – Renseignements détaillés sur chaque titre dont la valeur brute excède 1% du capital de la société</b>											
VideoFutur Stores (SASU)	100	-	100%	100	100	789	-	392	(17)	-	1 <sup>er</sup> exercice de 6 mois
<b>B – Renseignements détaillés sur les autres titres dont la valeur brute n'excède pas 1% du capital de la société</b>											
Glowria Luxembourg (SA)	31	(24)	100%	31	-	13	-	1	(14)	-	01/01/10-31/12/10
Glow Entertainment Deutschland GmbH (1)	25	(5)	100%	27	-	-	-	Néant holding	-	-	01/01/10-31/12/10
Eve & Cie (SARL) (2)	313	(980)	50,01%	-	-	-	-	846	(422)	-	01/01/09-31/12/09
Gpmr Agen VF (SARL)	8	(520)	75%	-	-	41	-	445	(160)	-	01/01/09-31/12/09
Auch VF (SARL)	8	(277)	100%	2	2	35	-	113	(2)	-	01/07/09-30/06/10
Gpmv La Varenne (SARL)	8	(45)	100%	-	-	-	-	116	(28)	-	01/01/09-31/12/09
Ensemble de filiales françaises (Magasins franchises VidéoFutur) (3)	na	na	na	na	na	na	na	na	na	-	

(1) En cours de liquidation amiable

(2) Données consolidées provisoires du groupe Eve & Cie

(3) Au 31 décembre 2010, cet ensemble regroupe environ 30 participations, généralement minoritaires, fortement déficitaires et sous-capitalisées, dont la valeur des titres de participations et des créances rattachées aux participations à la clôture est non significative.

na : non applicable

## 4 PROPOSITION D'AFFECTATION DU RESULTAT

Nous proposons à l'Assemblée générale ordinaire, appelée à approuver les comptes sociaux de constater que la perte nette de l'exercice clos le 31 décembre 2010 s'élève à la somme de 5 641 898 euros et 58 centimes d'euros (Cinq millions six cents quarante et un mille huit cent quatre vingt dix huit euros et cinquante huit cents), et d'affecter ladite perte au compte report à nouveau, qui présentera, après l'affectation du résultat proposée, un solde débiteur de 2 664 195 euros et 98 centimes d'euros (Deux millions six cent soixante quatre mille cent quatre vingt quinze euros et quatre vingt dix huit cents).

Il est rappelé que la Société n'a procédé à aucune distribution de dividendes au titre des trois exercices précédents.

## 5 CONVENTIONS REGLEMENTEES ET COURANTES

Nous vous remercions de bien vouloir approuver les termes du rapport spécial du Commissaire aux comptes sur les conventions soumises aux dispositions des articles L. 225-38 et suivants du Code de commerce.

## 6 ACTIONNARIAT DE LA SOCIETE

### 6.1 Montant et structure du capital social

Au 31 décembre 2010, le capital social de VideoFutur s'élève à 8 364 337,52 euros, divisé en 38.011.987 actions regroupées entièrement souscrites et libérées et de même catégorie et 170.038 actions non regroupées.

A cette date, le capital de la Société se répartit de la façon suivante (sur la base des registres nominatifs) :

	Nombre d'actions regroupées au 31/12/2010	Nombre d'actions non regroupées au 31/12/2010	% du capital et des droits de vote (sur la base des actions regroupées et non regroupées)	Nombre d'actions non regroupées au 31/12/2009	% du capital et des droits de vote au 31/12/2009
J2H*, Joseph Haddad et sa famille	14 565 361	-	38,3%	-	-
Netgem	832 638	18	2,2%	671 633 860	99,9%
Fast Forward (M.M. Olivier Guillaumin)	200 000	-	0,5%	-	-
Autres administrateurs et mandataires sociaux	260 002	-	0,7%	-	-
Auto détention	190 457	-	0,5%	-	-
Public	21 963 529	-	57,8%	-	-
Minoritaires historiques de VideoFutur	-	170 020	-	150 020	0,1%
<b>Total</b>	<b>38 011 987</b>	<b>170 038</b>	<b>100,0%</b>	<b>671 783 880</b>	<b>100,0%</b>

(\*) Société holding familiale contrôlée par Monsieur Joseph Haddad, ayant pour principale activité la création ou la prise de participations à caractère industriel ou commercial dans des sociétés françaises ou étrangères évoluant notamment dans le secteur de l'information, leur animation, leur gestion et, le cas échéant, la fourniture de services administratifs, juridiques, comptables, financiers ou immobiliers.

Au 31 décembre 2010, il existe 170 038 actions non regroupées; chaque action regroupée valant 22 actions non regroupées.

En février 2010, la Société a annoncé avoir été informé par la société J2H (« J2H »), holding familial de M.M. Joseph Haddad, d'un franchissement de seuil à la hausse à l'issue d'une opération de rachat par J2H de 3 millions d'actions VideoFutur intervenue le 8 février 2010. A l'issue de cette opération, la société J2H détenait 12 049 194 actions regroupées de la Société sur un total de 38 011 987 composant le capital soit près de 31,7% du capital et des droits de vote. Cette participation a été portée à 14 565 361 actions au 31 décembre 2010.

A la connaissance de la Société, il n'y a pas d'action de concert entre les principaux actionnaires de la Société.

Se reporter à la note 2.9.2 de l'annexe aux comptes annuels de la Société pour le détail des différents plans de bons de souscription de parts de créateurs d'entreprise.

### 6.2 Droits de vote des actionnaires

Chaque actionnaire dispose en assemblée d'autant de voix qu'il possède d'actions (article 18 des statuts).

Dans l'hypothèse où certaines actions VideoFutur n'auraient pas été regroupées, pendant le délai de deux ans à compter de l'expiration du délai de 15 jours débutant à la date de publication d'un avis de regroupement par la société au BALO conformément à la décision de l'assemblée générale mixte du 23 décembre 2009, toute action regroupée donnera droit à une voix et toute action non regroupée à 1/22 de voix, de sorte que le nombre de voix attaché aux actions soit proportionnel à la quotité du capital qu'elles représentent.

### 6.3 Titres non représentatifs de capital

A la clôture, VideoFutur n'avait émis aucun titre non représentatif de capital.

#### **6.4 Autocontrôle, auto-détention et acquisition par la Société de ses propres actions**

Il est rappelé que la Société a mis en place à compter du 27 janvier 2010 un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie AMAFI reconnue par l'Autorité des marchés financiers avec la société Oddo Corporate Finance, en allouant K€ 100 à ce contrat.

Au 31 décembre 2010, les actifs figurant au compte de liquidité correspondent à 190 457 actions propres valorisées à K€ 48 et à K€ 30 en espèces. Sur la période comprise entre le 27 janvier 2010 et le 31 décembre 2010, le nombre d'actions acquises et cédées dans le cadre de ce contrat s'est établi respectivement à 564 656 et 374 199 et les opérations réalisées dans le cadre de ce contrat ont généré une moins-value nette de K€ 22 pour la Société.

Ces achats ont été effectués en vertu de l'autorisation relative au rachat d'actions adoptée par l'Assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la Société du 23 décembre 2009 et des délibérations de mise en œuvre du conseil d'administration de la Société.

L'Assemblée générale mixte des actionnaires appelée à statuer sur les comptes annuels 2010 sera amenée à approuver la mise en place d'un nouveau programme de rachat d'actions. Cette autorisation se substituera à celle donnée par l'Assemblée générale mixte du 23 décembre 2009. Les principales caractéristiques de l'autorisation que le Conseil soumet à votre approbation sont résumées ci-dessous.

- Titres concernés : actions ordinaires regroupées de la Société
- Pourcentage de rachat maximum autorisé : 10% des actions composant le capital social
- Prix d'achat unitaire maximum : 1 euro
- Montant maximum des fonds alloués à ce programme : K€ 250
- Objectifs du programme de rachat: les achats d'actions pourront être effectués en vue de toute affectation permise par la loi, les finalités du programme de rachat d'actions étant d'assurer la liquidité de l'action VideoFutur par un prestataire de services d'investissement au travers d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie reconnue par l'Autorité des marchés financiers
- Durée du programme : 18 mois à compter de l'assemblée générale ayant approuvé les comptes annuels 2010

A compter de l'adoption de la délibération par l'assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société appelée à délibérer sur les comptes annuels 2010, un conseil d'administration devra se tenir à l'effet de permettre la poursuite des opérations au titre du contrat de liquidité conclu en janvier 2010.

## 6.5 Capital social souscrit et capital social autorisé mais non émis

Après approbation par l'Assemblée générale mixte des actionnaires de VideoFutur du 23 décembre 2009, le Conseil d'administration dispose des autorisations suivantes :

Opération concernée	Numéro de la résolution	Durée de l'autorisation et expiration	Montant nominal maximum	Augmentation réalisée au 31 décembre 2010	Autorisation résiduelle au 31 décembre 2010
Délégation de compétence au Conseil d'administration à l'effet d'émettre des actions ordinaires ou des valeurs mobilières donnant accès à des actions ordinaires et/ou des titres ou des valeurs mobilières donnant droit à l'attribution de titres de créances avec maintien du droit préférentiel de souscription	5ème	26 mois (Echéance : 23 février 2012)	M€ 15 (1)	M€ 6,7	M€ 8,3 (1)
Délégation de compétence au Conseil d'administration à l'effet d'émettre des actions ordinaires ou des valeurs mobilières donnant accès à des actions ordinaires et/ou des titres ou des valeurs mobilières donnant droit à l'attribution de titres de créances avec suppression du droit préférentiel de souscription	9ème	26 mois (Echéance : 23 février 2012)	M€ 1,6 (1)	-	M€ 1,6 (1)
Augmentation du nombre de titres à émettre en cas d'augmentation de capital avec ou sans droit préférentiel de souscription des actionnaires	10ème	26 mois (Echéance : 23 février 2012)	n/a (1)	-	n/a (1)
Augmentation de capital par incorporation de primes, réserves ou bénéfices	11ème	26 mois (Echéance : 23 février 2012)	M€ 1	-	M€ 1
Délégation de compétence au Conseil d'administration à l'effet d'émettre des actions ordinaires ou des valeurs mobilières donnant accès à des actions ordinaires et/ou des titres ou des valeurs mobilières donnant droit à l'attribution de titres de créances avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit d'investisseurs qualifiés	12ème	18 mois (Echéance : 23 juin 2011)	M€ 1,6 (1)	-	M€ 1,6 (1)

(1) Le montant nominal des augmentations de capital susceptible de résulter des 5<sup>ème</sup>, 9<sup>ème</sup>, 10<sup>ème</sup>, 11<sup>ème</sup> et 12<sup>ème</sup> résolutions ne pourra pas dépasser un plafond de 15 millions d'euros.

Dans la mesure où les autorisations approuvées en décembre 2009 sont désormais caduques et ont une échéance à moins de 9 mois, le Conseil d'administration proposera à l'Assemblée générale extraordinaire des actionnaires appelée à approuver les comptes annuels 2010 de renouveler les autorisations en place. Dans ce cadre, un rapport spécifique du Conseil d'administration sera établi en support au vote des résolutions correspondantes.

## 6.6 Autres titres donnant accès au capital

### *Bons de souscription de parts de créateurs d'entreprises (BSPCE)*

Après approbation par l'Assemblée générale mixte des actionnaires de VideoFutur du 23 décembre 2009, le Conseil d'administration dispose des autorisations suivantes :

Opération concernée	Numéro de la résolution	Durée de l'autorisation et expiration	Montant nominal maximum
Délégation de compétence à l'effet d'émettre des BSPCE	8ème	12 mois (Echéance : 23 décembre 2010)	K€ 800

En juillet 2010, 1 900 000 BSPCE ont été attribués dans le cadre de cette autorisation à un prix d'exercice de € 0,26 par bon et avec possibilité d'exercice de ces BSPCE qu'à compter du 27 juillet 2013. Les actions nouvelles résultant de l'exercice de ces BSPCE devront être souscrites au plus tard dans un délai de 5 ans à compter de l'émission par le Conseil d'administration des bons correspondant, soit le 26 juillet 2015.

Le programme d'attribution de BSPCE autorisé par l'Assemblée du 23 décembre 2009 étant échu depuis le 23 décembre 2010, votre Conseil proposera à l'Assemblée générale extraordinaire des actionnaires appelée à approuver les comptes annuels 2010 de renouveler cette autorisation.

*Options d'achat et/ou de souscription d'actions*

Néant

## 6.7 Evolution du capital social

Date	Nature de l'opération	Montant de l'augmentation du capital social	Montant de la prime d'émission	Nombre de titres émis	Prix unitaire	Valeur nominale unitaire	Montant cumulé des opérations sur le capital	
							En valeur	En titres
16/10/2002	Création de la SARL Apports en numéraire et en nature	7.500,00€	0,00€	750.000	0,01€	0,01€	7.500,00€	75000
26/11/2002	Apports en numéraire	394,72€	74.602,08€	39.472	1,90€	0,01€	7.894,72€	38.789.472
26/11/2002	Incorporation	31.578,88€	0,00€	3.157.88	gratuit	0,01€	39.473,60€	3.947.360
31/01/2003	Transformation de la SARL en société anonyme avec conseil d'administration							
13/03/2003	Apport en numéraire	8.400,00€	201.600,00€	840.000	0,25€	0,01€	47.873,60€	4.787.360
03/10/2003	Apport en numéraire	12.200,00€	292.800,00€	1.220.000	0,25€	0,01€	60.073,60€	6.007.360
09/07/2004	Apport en numéraire	33.189,63€	1.891.808,91€	3.318.963	0,58€	0,01€	93.263,23€	9.326.323
23/08/2004	Apport en numéraire	2.442,24€	139.207,68€	244.224	0,58€	0,01€	95.705,47€	9.570.547
09/09/2004	Apport en numéraire	34.482,74€	1.965.516,18€	3.448.274	0,58€	0,01€	130.188,21€	13.018.821
01/07/2005	Apport en numéraire	39.682,54€	2.460.317,48€	3.968.254	0,63€	0,01€	169.870,25€	16.987.075
16/02/2006	Exercice de 3.968.250 BSA	23.809,50€	1.476.189€	2.380.950	0,63€	0,01€	193.680,25€	19.368.02
07/04/2006	Apport en numéraire	23.810,86€	1.476.273,32€	2.381.086	0,63€	0,01€	217.491,11€	21.749.111
07/04/2006	Apport en numéraire	7.083,33€	439.166,46€	708.333	0,63€	0,01€	224.574,44€	22.457.444
07/04/2006	Exercice de 2.380.900 BSA 0306	39.761,03€	2.465.183,86€	3.976.103	0,63€	0,01€	263.35,47€	26.433.547
05/10/2007	Réduction du capital à zéro							
05/10/2007	Apport en numéraire	4.232.579,57€	0,00€	423.257.957	0,01€	0,01€	4.232.579,57€	423.257.957
08/02/2008	Exercice de 219405923BSA	2.194.059,23€	0,00€	219.405.923	0,01€	0,01€	6.426.638,80€	642.663.880
08/02/2008	Exercice de 29120000 BSPCE	291.200,00€	0,00€	29.120.000	0,01€	0,01€	6.717.838,00€	671.783.880
18/01/2010	Augmentation de capital	6.717.838,80 €	7096.814,92€	671.783.880	N/A	0,01€	13.435.677,60€	1.343.567.760
18/01/2010	Réduction de capital	-5.071.340,08€	-7.096.814,92€	-507.134.008	0,01	0,01€	8.364.337,52€	83.283.732
18/01/2010	Regroupement d'actions	-	-	-	-	-	8.364.337,52€	38.011.987 actions regroupées et 170.038 actions non regroupées

## 6. INFORMATIONS SUR LES RISQUES

Se reporter à la section 5 du Document d'information relatif à l'admission des actions de la Société sur Alternext, disponible sur le site internet de la Société ([www.videofutur.com](http://www.videofutur.com)) et sur le site de NYSE Alternext ([www.alternext.com](http://www.alternext.com)).

## 7. INFORMATIONS RELATIVES AUX ORGANES DE GESTION ET AUX MANDATAIRES SOCIAUX

### 7.1 Composition et fonctionnement du conseil d'administration

Conformément aux dispositions des statuts approuvés par l'assemblée générale des actionnaires de VideoFutur du 23 décembre 2009, le Conseil d'administration peut être composé de trois membres au moins et de 15 membres au plus. Ses membres sont nommés par l'assemblée générale des actionnaires, sous réserve des dispositions légales spécifiques liées à la cooptation, et la durée de leur mandat est de six années. La limite d'âge pour l'exercice des fonctions de membres du conseil d'administration est de 70 ans.

A la date du présent rapport, le Conseil d'administration est composé de cinq administrateurs dont quatre administrateurs personnes physiques et une personne morale.

Prénom et nom ou dénomination sociale	Statut au sein du conseil d'administration	Date de première nomination	Date d'échéance du mandat : assemblée statuant sur les comptes de l'année	Fonction principale exercée dans la Société	Principaux mandats et fonctions exercés dans d'autres sociétés
M. Marc Tessier	Président	6 mars 2008	31 décembre 2013	Président du conseil d'administration	Membre du Conseil de surveillance d'Ediradio (groupe RTL) Membre du Conseil de Surveillance de Gaumont SA Représentant permanent de J2H au Conseil d'Administration de Netgem SA
M. Joseph Haddad	Administrateur	6 mars 2008	31 décembre 2013	Directeur Général	Président du conseil d'administration de Netgem SA (société française, cotée sur Euronext) Président du conseil d'administration de Netgem Media Services SA (société française, filiale de Netgem SA) Sole director de Netgem @ TV Ltd (société anglaise, filiale de Netgem SA sans activité) Président du conseil d'administration de Netgem Iberia S.L. (société espagnole, filiale de Netgem SA sans activité) Administrateur de Glowria Luxembourg SA (société luxembourgeoise, filiale de Video Futur Entertainment Group) Gérant de SGBH SNC (société française ayant pour objet la détention de biens immobiliers) Ancien administrateur de IP Vision UK Ltd (société anglaise, filiale de Netgem SA, démission le 29/10/2010)
M. Gilles Aubagnac	Administrateur	6 mars 2008	31 décembre 2013	Directeur Général Délégué	Administrateur de IP Vision UK Ltd. (société anglaise filiale de Netgem SA) Administrateur de Netgem Media Services SA (société française, filiale de Netgem SA)
J2H, SAS Représentée par Mme Catherine Haddad	Administrateur	23 décembre 2009	31 décembre 2014		Administrateur de Netgem SA
Mme Isabelle Bordry	Administrateur	25 juin 2010	31 décembre 2015		Administratrice Association Bureau de la Renaissance Numérique Présidente de Web Media Group Administratrice de Femmes Associées site Terra Femina

Les principales évolutions intervenues au cours de l'exercice écoulé dans la constitution du Conseil d'administration de la Société ont été les suivantes :

- Approbation par l'assemblée générale des actionnaires de la Société, réunie le 23 décembre 2009, de la nomination de la société J2H SAS au poste d'administrateur de la Société, à compter de la cotation des actions de la Société sur le marché Alternext, pour une durée de six années qui prendra fin à l'issue de la réunion de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2014,
- Approbation par l'assemblée générale des actionnaires de la Société, réunie le 25 juin 2010, de la nomination de Mme Isabelle Bordry au poste d'administrateur de la Société pour une durée de six années qui prendra fin à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale ordinaire des actionnaires qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2015.

## 7.2 Direction Générale

La direction générale est composée d'un Directeur Général et de deux Directeurs Généraux Délégués :

- Directeur Général : Monsieur Joseph Haddad
- Directeurs Généraux Délégués :
  - M. Gilles Aubagnac, Directeur Général Délégué Finances & Opérations, nommé par le Conseil d'administration du 11 mai 2009,
  - Monsieur Rémi Tereszkiwicz, Directeur Général Délégué Marketing & Business Development, nommé par le Conseil d'administration du 23 décembre 2009.

Le Directeur Général est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de la Société. Il exerce ses pouvoirs dans la limite de l'objet social sous réserve de ceux que la loi attribue expressément aux assemblées d'actionnaires et au conseil d'administration. Les décisions du conseil d'administration limitant les pouvoirs du Directeur Général sont inopposables aux tiers. Le Directeur Général représente la Société dans ses rapports avec les tiers.

Les mandats et limitations de pouvoirs des deux Directeurs généraux délégués n'ont pas évolué au cours de l'exercice écoulé et sont décrits à la section 15.2 du Document d'information relatif à l'admission des actions de la Société sur Alternext.

## 7.3 Rémunérations et avantages

Le tableau qui suit détaille les rémunérations et avantages en nature effectivement versés aux mandataires sociaux de VideoFutur au titre des exercices clos les 31 décembre 2010 et 31 décembre 2009.

La Société n'a pas mis en place de mécanisme de prime de départ ou d'arrivée pour les mandataires sociaux. Il n'existe pas non plus de régime complémentaire de retraite spécifique pour les mandataires sociaux.

### REMUNERATIONS ANNUELLES BRUTES 2010

<i>(Données en euros)</i>		Jetons de présence	Fixes	Variables	Avantages en nature	Rémunérations indirectes
Joseph Haddad	Versées	-	-	-	-	-
Marc Tessier <sup>(1)</sup>	Versées	-	160 000	-	-	-
Gilles Aubagnac	Versées	-	-	-	-	-
Rémi Tereszkiwicz <sup>(2)</sup>	Versées	-	151 566	-	-	-

(1) Rémunérations perçues au titre du mandat social (pas de contrat de travail)

(2) Rémunérations perçues au titre du contrat de travail conclu avec la Société

### REMUNERATIONS ANNUELLES BRUTES 2009

<i>(Données en euros)</i>		Jetons de présence	Fixes	Variables	Avantages en nature	Rémunérations indirectes
Joseph Haddad	Versées	-	-	-	-	-
Marc Tessier <sup>(1)</sup>	Versées	-	185 000	-	-	-
Gilles Aubagnac	Versées	-	-	-	-	-
Rémi Tereszkiwicz <sup>(2)</sup>	Versées	-	78 408	-	-	-

(1) Rémunérations perçues au titre du mandat social (pas de contrat de travail)

(2) Rémunérations perçues au titre du contrat de travail conclu avec la Société à effet au 1er juin 2009.

Au cours des exercices clos les 31 décembre 2010 et 31 décembre 2009, M. Joseph Haddad et Gilles Aubagnac n'ont perçu aucune rémunération au titre de leurs mandats sociaux. Sur ces deux exercices ;

- les seules rémunérations perçues par M. Joseph Haddad l'ont été au titre de ses mandats de Président Directeur Général puis Président (depuis le 1er juillet 2009) de Netgem SA, actionnaire majoritaire de la Société au 31 décembre 2009. La rémunération globale (fixe, variable, jetons de présence, avantages en nature et rémunérations indirectes compris) ainsi versée par Netgem sur les exercices clos les 31 décembre 2010 et 2009 se sont élevées respectivement à K€ 558 et K€ 734,

- les seules rémunérations perçues par M. Gilles Aubagnac l'ont été au titre de son contrat de travail conclu avec la société Netgem SA. La mise à disposition par Netgem SA de Mr Aubagnac auprès de la Société a été rémunérée dans le cadre d'une convention de mise à disposition de personnels conclue au cours des exercices antérieurs (convention réglementée). Les montants facturés dans ce cadre par Netgem SA à la Société sur les exercices clos les 31 décembre 2010 et 2009 se sont élevés respectivement à K€ 88 et K€ 25.

Au cours des exercices clos les 31 décembre 2010 et 31 décembre 2009, MM. Gilles Aubagnac et Rémi Tereskiewicz ont bénéficié d'une attribution de 750 000 bons de souscription de parts de créateur d'entreprise chacun, à un prix d'exercice de € 0,26 avec possibilité d'exercice de ces BSPCE qu'à compter du 27 juillet 2013.

Enfin, il ne vous sera pas demandé d'allouer de jetons de présence.

## 8. AUTRES INFORMATIONS

### 8.1 Etat des engagements hors bilan

Se reporter à la note 4.1 des annexes aux comptes annuels 2010.

### 8.2 Informations sur les délais de paiement des fournisseurs

Conformément aux dispositions du décret du 30 décembre 2008 issu de la loi de modernisation de l'économie du 4 août 2008 (dite « loi LME »), nous vous présentons sous forme de tableau les informations requises sur les délais de paiement des fournisseurs correspondant à la décomposition à la clôture des deux derniers exercices du solde des dettes à l'égard des fournisseurs par date d'échéance (art. D. 441-4 du Code de commerce) :

Dettes fournisseurs (en K€) – hors factures non parvenues					
Exercice	Echéances non dépassées	Echéance 0 à 1 mois	Echéance 1 à 2 mois	Echéance 2 mois et plus	Total
31/12/2009	802	913	(44)	653	2 324
31/12/2010	827	519	223	432	2 001

Pour information, la majorité des factures dont l'échéance est supérieure à 2 mois concerne des factures pour lesquelles il existe des régularisations ou désaccords entre la Société et ses fournisseurs.

Votre Commissaire aux comptes présente dans son rapport sur les comptes annuels ses observations sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations sur les délais de paiement mentionnées ci-dessus (art. D. 823-7-1 du Code de commerce).

### 8.3 Cours de bourse de l'action VideoFutur en euros

Le graphique ci-dessous représente l'évolution du cours de l'action VideoFutur (code mnémonique : ALVOD) depuis le 27 janvier 2010, date d'admission des titres de la Société sur le marché Alternext (Cotation : placement privé – continu) jusqu'au 31 décembre 2010.



## 8.4 Tableau des résultats des cinq derniers exercices

Nature des indications	Exercice social clos le 31 décembre 2006	Exercice social clos le 31 décembre 2007	Exercice social clos le 31 décembre 2008	Exercice social clos le 31 décembre 2009	Exercice social clos le 31 décembre 2010
<b>1 – Capital en fin d'exercice</b>					
Capital social	264.335,47 €	6 426 638,80 €	6 717 838,80 €	6 717 838,80 €	8 364 337,52 €
Nombre des actions ordinaires existantes :					
- non regroupées	26.433.547	642.663.880	671 783 880	671 783 880	170 038
- regroupées	-	-	-	-	38 011 987
Nombre des actions à dividende prioritaire (sans droit de vote ) existantes	-	-	-	-	-
Nombre maximal d'actions futures à créer :					
- non regroupées	1.600.000	30.470.000	1.350.000	-	-
- regroupées	-	-	-	-	1.900.000
... Par conversion d'obligations	-	-	-	-	-
... Par exercice de droits de souscription	1.600.000	30.470.000	1.350.000	-	1.900.000
<b>2 – Opérations et résultats de l'exercice</b>					
Chiffre d'affaires hors taxes	4.230.177 €	5.796.300€	6.913.859 €	14.356.131 €	8.265.895 €
Résultats avant impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	-3.095.237 €	-2.412.195 €	-3.458.991 €	5 988 842 €	-4.511.534 €
Impôt sur les bénéfices	63.761 €	31 806 €	41.377 €	-1.100 €	-
Participation des salariés due au titre de l'exercice	0	0			
Résultats après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	-6.438.271 €	-6.079.063 €	-5.829.074 €	3.134.424 €	- 5.641.899
Résultat distribué	-	-	-	-	-
<b>3 – Résultat par action</b>					
Résultat après impôts, participation des salariés mais avant dotations aux amortissements et provisions	-0,11 €	- 0,004 €	- 0,005 €	+ 0,009 €	- 0,119 €
Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	-0,24 €	- 0,094 €	- 0,009 €	+ 0,005 €	- 0,149 €
Dividende attribué à chaque action ( <i>préciser s'il s'agit d'un dividende brut ou net</i> )	-	-	-	-	-
<b>4 – Personnel</b>					
Effectif moyen des salariés pendant l'exercice	44	46	59	84	75
Montant de la masse salariale de l'exercice	1.875.966 €	1 981 980 €	2 618 732 €	4 013 562 €	2 839 82€
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice (sécurité sociale, œuvre sociale...)	793.517 €	833 661	1 138 684 €	1 699 597 €	1 323 26€

Nous espérons que les propositions qui précèdent recevront votre agrément et que vous voudrez bien voter en faveur des résolutions qui vous sont soumises.

---

**Le Conseil d'administration**